



Délibération du conseil d'administration n°2018/10/043

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 23 février 2018,

Vu l'avis favorable du Comité technique de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées du 24 septembre 2018,

Vu la convocation qui a été dressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 50 membres ont exprimé un avis sur les 75 qui composent actuellement le conseil

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 5 octobre 2018

Considérant les résultats du vote, à savoir :

- 50 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 ne prend pas part au vote
- 0 abstention

DECIDE

Article 1 :

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve le changement d'établissement de rattachement du projet Maison pour la Science. Le rattachement à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation prend effet à partir du 1^{er} septembre 2018. La convention de dons du matériel de la Maison pour la science de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées à l'ESPE est jointe à la présente délibération.

Article 2 :

Le Directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Toulouse, le 8 octobre 2018

Le Président



Philippe RAIMBAULT